

DESCRIPTIF DE MODULE - ANNÉE ACADÉMIQUE 2026-2027

Domaine	Design et Arts Visuels	
Filière	Bachelor en Arts Visuels	
Orientation	–	
Titre du module	Art-création I	
Code	1AV14	AAV303741F26
Type de formation	Bachelor	
Semestre	Semestre 1	
Crédits ECTS	6	
Prérequis	Aucun	
Langue	Français	
Lieu	ECAL	

Compétences visées Objectifs généraux d'apprentissage	Ce module vise à initier les étudiant.es à la conception et à la réalisation de projets personnels dans différents champs et conditions afin de : - découvrir les spécificités d'un médium en fonction de l'intervenant·e invité·e par l'ECAL; - se confronter à une pratique donnée par un·e artiste confirmé·e et réaliser un travail dans un délai court; - exercer et sensibiliser l'oeil et l'esprit à la disposition des oeuvres dans l'espace d'exposition, sur un mur, au sol ou dans une installation, et introduire les bases d'une pratique personnelle et un dialogue à son sujet avec des professionnel·les.
Contenu et formes d'enseignement	Ce module s'articule en 2 unités d'enseignement. a) Accrochage et motivations (dans le cadre de l'évaluation semestrielle et de sa préparation): évaluation de l'engagement dans la voie artistique et de la pertinence de l'accrochage des oeuvres. b) Semaine spéciale (1 semaine de workshop): conceptualisation et réalisation d'un travail personnel durant une semaine, sous la direction et l'assistance d'un·e intervenant·e externe et à partir d'une donnée fournie par lui·elle.
Formes d'évaluation et de validation	Les travaux réalisés dans chaque unité font l'objet d'une évaluation par un jury au terme du semestre. L'évaluation prend en compte l'assiduité des étudiant·es aux cours. Pour l'obtention des crédits, l'étudiant·e doit obtenir la moyenne de 4 au minimum sur les deux notes attribuées.
Modalités de rattrapage	Remédiation possible. Présentation d'un projet sur un thème donné dans l'unité ou les unités insuffisantes, le cas échéant d'un projet combinant les compétences à améliorer dans les unités insuffisantes. Pas de remédiation possible après répétition du module. Répétition l'année académique suivant l'échec, selon des modalités à définir avec le responsable de module.
Enseignant·e·s	a) corps enseignant 1BaAV b) intervenant·e externe

Responsable module	Stéphane Kropf		
Descriptif validé le	29 juin 2026	Par	Stéphane Kropf